
Procès-verbal de la cinquante-quatrième séance spéciale du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le jeudi 15 juillet 2021 en visioconférence (application Teams).

- | | | |
|-------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| ■ Mme Guylaine Bergeron | ■ M. Dominique Blackburn | ■ M. Christian Bouchard |
| ■ M. Dominique Bouchard | ☑ M. Martin Côté | ■ M. Gilbert Courtois |
| ☑ Mme Alberte Déry | ☑ Mme Guylaine Dubé | ■ M. Jean-François Gimaël |
| ☑ Mme Manon Gobeil | ☑ Mme France Guay, présidente | ☑ M. Frédérick Guimond |
| ☑ Mme Julie Labbé | ☑ Mme Manon Laflamme | ■ M. Patrice Perron |
| ☑ M. Gilles Simard | ☑ M. Guy Verreault | |

Invitées

Mme Vanessa Boivin, directrice adjointe – Communications et affaires publiques

Mme Marie-Josée Tremblay, technicienne en administration au conseil d'administration

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du Rapport trimestriel AS-617 à la période 3
4. Demandes de statut de résident
5. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Mme France Guay, présidente, constate le quorum et déclare la réunion ouverte à 16 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que lu par la présidente.

3. Adoption du Rapport trimestriel AS-617 à la période 3

Mme Julie Potvin, directrice des ressources financières, présente ce point.

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001), ci-après la Loi, un établissement doit maintenir l'équilibre entre ses revenus et ses charges en cours d'exercice financier, et ne doit pas engager de déficit en fin d'année.

Ainsi, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) demande aux établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux dans sa circulaire 2020-004 (03.01.61.04) de les informer périodiquement des modalités au cours de l'exercice financier 2020-2021.

Dans ce contexte, l'établissement doit transmettre au MSSS, conformément au calendrier établi de la circulaire, le rapport trimestriel AS-617 reflétant la situation financière à la période 3.

Résolution # CAE-54-2021-2600

CONSIDÉRANT les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

CONSIDÉRANT que selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige la présidente-directrice générale à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification et des ressources humaines propose l'adoption du rapport trimestriel AS-617 à la période 3 se terminant le 19 juin 2021.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

1. D'adopter le rapport trimestriel AS-617 à la période 3 (2020-2021) du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de (1 230 547) \$.
2. D'autoriser la présidente-directrice générale ou la présidente-directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

4. Demandes de statut de résident

Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale, dépose la liste des demandes de statut de résident pour l'année en cours.

Tel que stipulé à l'article 244 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS), le conseil d'administration d'un établissement, relié par contrat d'affiliation à une université, conformément à l'article 110, doit attribuer le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation postdoctorale dans un centre exploité par l'établissement.

L'établissement a reçu des demandes de médecins pour être résident au cours des prochains mois et la directrice médicale de l'enseignement recommande d'accorder le statut de résident pour ces médecins.

Résolution # CAE-54-2021-2601

CONSIDÉRANT l'article 244 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS);

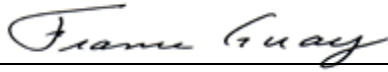
CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice médicale de l'enseignement.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accorder le statut de résident au médecin inscrit dans le tableau ci-dessous, dans la discipline et la période qui y sont mentionnées.

Nom	Prénom	Domaine du stage	Site du stage	Début	Fin
Dubois	Julie	Psychiatrie (pédopsy)	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2021-07-01	2022-01-06
Morin	Camille	Urgence	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2021-07-01	2021-08-01
Dumas	Catherine	Urgence	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2021-08-02	2021-08-29
Lebel	Laurence	Urgence	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2021-08-02	2021-08-29
Safoine	Meryem	Dermatologie	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2021-08-02	2021-08-29
Derennes	Thomas	Urgence	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2021-09-27	2021-10-24
Houde	Valérie	Psychiatrie (pédopsy)	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2022-01-17	2022-06-30
Joly-Comtois	Marc-Olivier	Urgence	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2022-02-14	2022-03-13
Gauthier	Claudia	Urgence	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2022-04-11	2022-05-08
Galarneau	Audrey	Urgence	CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	2022-05-09	2022-06-05

5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 16 h 20 sur proposition dûment appuyée.



France Guay
Présidente du conseil d'administration



Julie Labbé
Présidente-directrice générale et
secrétaire du conseil d'administration

2021-09-29

Date

2021-09-29

Date